# Évaluation du programme de Coordination Locale pour l'Enfance de Stoumont

CLE 2019-2024



## HISTORIQUE

## **Avant 2009**

- garderie scolaire organisée de manière non concertée dans les 6 écoles, à partir de 7h30 et jusqu'à
   17h ou 17h30, avec du personnel non formé
- pas de publicité centralisée pour les activités des enfants, chaque opérateur diffuse sa publicité dans les écoles.
- garderie d'été depuis 2005 (?), encadrée par 2 étudiants
- pas d'accueil dans les écoles le mercredi après-midi
- au mois de juin 2008, installation d'une Commission Communale de l'Accueil (CCA) et engagement d'une coordinatrice ATL

## PCLE 2009-2014

### **Objectifs prioritaires:**

- Formation de base et formation continue pour les accueillantes d'écoles déjà en cours et proposition de formation pour les animateurs de plaines de vacances.
- Coordination des 6 écoles pour former un opérateur unique pour les garderies scolaires (Accueil extrascolaire communal)
- Coordination des stages, séjours et plaines de vacances avec les opérateurs existants et demandes d'agrément centre de vacances pour 2 opérateurs.
- Elaboration des projets d'accueil respectant le code de qualité et de Règlements d'Ordre Intérieurs, avec chaque équipe éducative, dans chaque milieu d'accueil.
- Information globale des parents (sur les ressources existantes, les projets d'accueil et le ROI de chaque milieu d'accueil, les agréments,...) et des opérateurs (sur le code de qualité, les décrets ATL, EDD, Centres de vacances,...).
- Soutien communal à tous les opérateurs du programme CLE: ce soutien peut être un subside, une aide logistique ( prêt de locaux ou de matériel), un soutien moral ou une intervention du service ATL (information, contact, relais.)

#### Actions concrètes :

#### Accueil extrascolaire

- ✓ Un seul opérateur communal organise l'accueil de manière uniforme avant et après les heures de cours pour les 6 garderies d'écoles établies sur le territoire ; horaire : le matin à partir de 7h30, l'après-midi jusqu'à 17h30 et 13h30 le mercredi ; tarif : 1€/h à partir de 16h30 pour le premier enfant et 75 cents pour les suivants (l'heure entamée est due).
- ✓ Un responsable de projet encadre les différents lieux d'accueil, se charge du suivi de l'équipe d'accueillantes et de la facturation.
  - ⇒ Uniformisation de l'accueil
- ✓ La commune perçoit la participation financière des parents, paie le salaire ou les chèques ALE du personnel de l'accueil, et comble le trou entre ce que les parents paient et ce que coûte l'accueil.
- ✓ Engagement de puéricultrices, création d'emploi Maribel et emploi jeune
- ✓ Formation du personnel de l'accueil suivant le cadre ONE
  - ⇒ professionnalisation de la fonction

#### **Accueil vacances**

- ✓ Création d'une plaine communale, accueil des enfants durant 4 semaines en juillet et août avec du personnel formé et un encadrement respectant le cadre ONE-CDV; possibilité d'accueil à la journée; 25 € par semaine de 5 jours pour le premier enfant et 20 € pour les suivants; 1 coordinateur et 1 étudiant; 20 enfants maximum
- √ Concertation des partenaires et planning coordonné pour la répartition des stages
- ✓ Subsides communaux octroyés aux partenaires et aide aux parents
  - ⇒ Augmentation de l'offre d'accueil (diversité, répartition géographique)
  - ⇒ Accueil financièrement plus accessible

#### **Partenariat**

- ✓ 5 opérateurs d'accueil : Le Fagotin asbl, le Val de Lienne asbl, le TC Chevron, le TC de La Gleize et l'Etoile Stoumontoise
- ✓ Création d'une brochure ATL pour les vacances de Pâques et d'été

## PCLE 2014-2019

### **Objectifs prioritaires:**

- Accompagnement du suivi de la qualité : formation de base et formation continue pour les accueillant(e)s d'écoles déjà en cours et proposition de formation pour les animateurs de plaines de vacances.
- Coordination des 6 écoles pour l'accueil extrascolaire communal.
- Coordination des stages, séjours et plaines de vacances avec les opérateurs existants et demandes d'agrément pour les opérateurs souhaitant s'y impliquer.
- Elaboration des projets d'accueil respectant le code de qualité et de Règlements d'Ordre Intérieur,
   avec chaque équipe éducative, dans chaque milieu d'accueil.
- Information globale aux parents sur les ressources existantes, les projets d'accueil et le ROI de chaque milieu d'accueil, les agréments ...
- Information globale aux opérateurs sur le code de qualité de l'ONE, les décrets Accueil Temps
   Libre (ATL), Ecole de Devoirs (EDD), Centres de vacances ...
- Soutien communal à tous les opérateurs du programme CLE : ce soutien peut être un subside, une aide logistique (prêt de locaux ou de matériel), un soutien moral ou une intervention du service ATL (information, contact, relais ...).
- Améliorer la communication vers les parents : diffuser une brochure ATL pour la période Carnaval et Pâques, créer un répertoire de tous les lieux d'accueils d'enfants (sportif, culturel et artistique), améliorer et actualiser le site Internet de la commune.
- Mettre en place un accueil pendant les journées pédagogiques.
- Adaptation de la participation financière des parents lors de l'AES.
- Clarification des liens entre commune et opérateurs d'accueil, expliquer au plus grand nombre les rôles, les droits et les devoirs de chacun.

#### Actions concrètes :

#### **Accueil Extrascolaire**

- ✓ Le tarif passe à 0,50 € par ½ h de 16h00 à 17h30, toujours gratuit de 7h30 à 8h30
- ✓ Possibilité pour les parents de demander une extension de l'accueil à partir de 07h00 le matin, jusqu'à 18h00 le soir et 13h30 le mercredi, 0,50€ par ½ h

- ✓ Création des ateliers du mercredi avec possibilité de transport des enfants en Stoumobile (minibus CPAS); 3€/atelier d'une durée de 2h. Des animateurs extérieurs (danse, multisports,...) complètent le programme d'activités proposé par l'équipe des AES.
- √ Création d'un accueil durant les journées de formation des enseignants (journée pédagogique), gratuit.
- ✓ Le personnel de l'accueil poursuit un programme de formation suivant les recommandations ONE. La grande majorité des AES est sous contrat CDD (de début septembre à fin juin) ou CDI. Les frais de déplacements sont remboursés (exceptés le premier et le dernier de la journée) dès 2019.

#### **Accueil vacances**

- ✓ Plaine: 32 enfants maximum accueillis; 3 animateurs dont le coordinateur CDV; 4 semaines en été avec une thématique différente pour chacune; 25€/semaine/enfant; convention avec le Fagotin.
- ✓ Suivant les années et les périodes, de 5 à 10 organisateurs partenaires proposent des stages sur la commune, jusqu'à une cinquantaine de stages par an sur l'ensemble des périodes de vacances.

#### **Partenariat**

- ✓ Opérateurs d'accueil: Le Fagotin, Bouge & Fun asbl, Val de Lienne Poney-club, FC Chevron, Tennis Club Chevron, Tennis Club La Gleize, Palette des campagnes, Arts-scène-lutrin, Salsa KaRa, Vivacook, L'Autre Emoi, Bibliothèque communale, Maison Saint-Edouard - Centre Horizon Nature
  - ⇒ 13 opérateurs d'accueil hors PO communal
- ✓ Diffusion de l'information : agenda des manifestations, bulletin communal, site internet, hebdomadaire local Vlan, brochure ATL vacances carnaval + pâques + été.

## 2019-2023

### **Objectifs prioritaires:**

- Accompagnement du suivi de la qualité : formation de base et formation continue pour les accueillant(e)s d'écoles et suivi des formations pour les animateurs de plaines de vacances.
- Coordination des 6 écoles pour l'accueil extrascolaire communal : réunions d'équipe pour les accueillantes, réflexions sur le projet pédagogique et les valeurs de l'AES.
- Adaptation de la participation financière des parents.
- Coordination des stages, séjours et plaines de vacances avec les opérateurs existants et soutien aux nouveaux opérateurs.
- Information globale aux opérateurs sur le code de qualité de l'ONE, les décrets Accueil Temps Libre (ATL), Ecole de Devoirs (EDD), Centres de vacances ...et soutien à l'élaboration des projets d'accueil avec chaque équipe éducative, dans chaque milieu d'accueil.
- Soutien communal à tous les opérateurs du programme CLE: ce soutien peut être un subside, une aide logistique (prêt de locaux ou de matériel), un soutien moral ou une intervention du service ATL (information, contact, relais ...).
- Amélioration de la communication vers les parents : diffuser une brochure ATL pour la période
   Carnaval et Pâques + stages été, créer un répertoire de tous les lieux d'accueils d'enfants (sportif, culturel et artistique), améliorer et actualiser le site Internet et la page FB de la commune.
- Organisation de la « journée des familles » pour offrir plus de visibilité aux opérateurs et permettre aux parents et enfants de les découvrir.
- Mise en place d'un projet pour les jeunes de 12 à 18 ans

#### Actions concrètes :

#### **Accueil Extrascolaire**

- ✓ Le tarif passe à 0,75 € par ½ h de 16h00 à 17h30, toujours gratuit de 7h30 à 8h30
- √ toujours la possibilité pour les parents de demander une extension de l'accueil à partir de 07h00 le matin et jusqu'à 18h00 le soir et 13h30 le mercredi, 0,75€ par ½ h
- ✓ Le mercredi après-midi, tarif inchangé, le personnel formé de l'AES assure les animations des ateliers ; création en 2021 du Club Nature en partenariat avec le Fagotin asbl 1 mercredi/mois ;
- ✓ Accueil lors des journées de formation des enseignants, les horaires « école » sont conservés et des animations multidimensionnelles sont proposées en fonction de la période de l'année ; sur inscription ; 3,00 € par enfant
- √ Le personnel de l'accueil poursuit un programme de formation suivant les modalités ONE

#### **Accueil vacances**

- ✓ Plaine: 40 enfants maximum; 4 animateurs dont 1 CCDV (+ 1 personne en renfort en fonction de la répartition des enfants dans les groupes), 4 semaines en été puis, en 2022-2023, suite à la réforme du temps scolaire une semaine carnaval, une semaine printemps et une semaine automne se sont ajoutées; 40€/semaine de 5 jours. Des intervenants extérieurs enrichissent les animations (CRIE, Fagotin, bibliothèque).
- √ Toujours une dizaine d'opérateurs et une cinquantaine de stages répartis sur les périodes de vacances

#### **Partenariat**

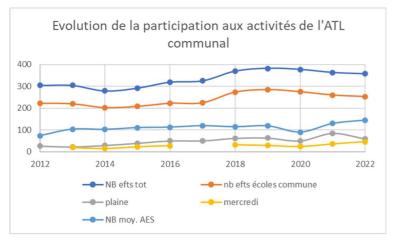
- ✓ Opérateurs d'accueil: Le Fagotin, Val de Lienne Poney-club, FC Chevron, Tennis Club Chevron, Tennis Club La Gleize, Palette des campagnes, Vivacook, L'Autre Emoi, Bibliothèque communale, Maison Saint-Edouard Centre Horizon Nature, Cathy Couture, l'Atelier du Tilleur Argenté, Centre Culturel Spa-Jalhay-Stoumont
  - ⇒ 13 opérateurs d'accueil hors PO communal
- ✓ Diffusion de l'information : site internet, FB communal, brochure ATL vacances printemps + été, distribution des publicités dans les écoles, création d'une lettre d'information « ATL-info » en 2020
- ✓ Tentative de mise en place d'une « Journée des familles » (2019 et 2020)
- √ Soutien de la commune au projet jeunes porté par le Fagotin-Jeunesse
- √ Soutien de la commune au Conseil Communal des Enfants (CCE) porté par le Centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont

# SYNTHÈSE

Depuis 2008, Stoumont a réalisé 3 programmes CLE.

Le graphique ci-dessous reprend de manière chiffrée l'évolution de la participation des enfants aux activités de l'ATL communal (Plaine, ateliers du mercredi et accueil extrascolaire).

- ✓ Le nombre d'enfants total est celui communiqué par ETNIC Communauté germanophone DG Stat, MFWB – AGERS (Source WalStat) comprenant les enfants inscrits dans le maternel et le primaire qu'ils soient inscrits dans une école de la commune ou non.
- ✓ Nombre d'enfants écoles commune : correspond au nombre également communiqué par Etnic (Source WalStat) qui sont inscrits dans une école présente sur le territoire communal
- ✓ Plaine : correspond aux nombre d'enfants différents inscrits lors des plaines d'été
- ✓ Mercredi : correspond aux nombre d'enfants différents inscrits lors des ateliers du mercredi
- ✓ Nombre moyen AES: correspond à la moyenne des factures sur une année par parent responsable et non par enfant. C'est le seul chiffre qui permet un comparatif sur plusieurs années.



		Inscriptions en %			
Année	NB efts tot	écoles com	plaine	merc	aes
2012	304	73%	9%		24%
2013	304	72%	7%	6%	34%
2014	279	72%	10%	5%	37%
2015	292	71%	13%	8%	38%
2016	319	70%	16%	9%	35%
2017	325	69%	15%		37%
2018	369	74%	17%	9%	31%
2019	382	75%	16%	8%	31%
2020	377	73%	13%	6%	24%
2021	363	72%	23%	10%	36%
2022	357	71%	17%	13%	40%

Nous constatons que le pourcentage d'enfants inscrit dans les écoles de la commune reste stable ( $\approx$ 72%) d'une année à l'autre. Par contre, les participations aux activités de l'ATL communal augmentent progressivement. La chute des participations en 2020 correspond à la période de confinement.

## Actions concrètes menées avec succès:

- ✓ L'accueil extrascolaire, financé par la commune et agréé par l'ONE, a été installé dans les 6 écoles, sans distinction de réseau. Les enfants de toutes les écoles sont donc accueillis tous les matins avant l'école à partir de 07h30, tous les soirs jusqu'à 17h30 et le mercredi jusqu'à 13h00. Une extension est possible sur demande préalable le matin à partir de 07h00, le soir jusqu'à 18h00 et le mercredi (hors atelier) jusqu'à 13h30.
- ✓ Lors des journées de formation des enseignants (journées pédagogiques), les enfants sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 17h30. Des animations sont proposées de 9h00 à 16h00. Une inscription préalable est demandée pour la bonne organisation des groupes. Le prix demandé est de 3,00 € par enfant.
- ✓ L'accueil du mercredi après-midi est centralisé dans une école communale grâce au transport des enfants en Stoumobile (minibus), l'offre des activités est diversifiée, les animatrices sont formées, il est ouvert à tous les enfants de 2 ½ à 12 ans.

- ✓ L'équipe d'encadrement de l'AES est constitué de 10-12 accueillantes qui suivent un parcours de formation professionnel adapté à leur fonction.
- ✓ Durant les vacances, professionnalisation des plaines de vacances communales et augmentation de l'offre d'accueil. Quatre semaines sont organisées chaque été et suite à la réforme des rythmes scolaires un accueil a également été proposé durant les congés d'automne, détente et printemps.
- ✓ Mise en lien des différents opérateurs de l'accueil entre eux et proposition de partenariats avec le PO communal pour les mercredis après-midi et les plaines.
- ✓ Diffusion des informations vers les utilisateurs (enfants et parents) par des brochures, flyers, newsletters, le site internet et les réseaux sociaux
- Recueil des demandes des parents et analyse des besoins, évaluations des actions, satisfaction par des enquêtes ponctuelles, notamment après les vacances d'été.
- ✓ La commune soutient financièrement les parents par l'octroi d'un subside de 25 € par enfant/an inscrit
  à un stage organisé par un des partenaires du CLE (hors PO communal)
- ✓ La commune soutien les partenaires du CLE par l'octroi de subsides, la mise à disposition de locaux ou de matériel en fonction des projets.
- ✓ Un pôle jeunesse a été créé au Fagotin sous la forme d'un Centre de Jeunes (CRH). De nombreux stages de vacances et activités en période scolaire sont proposées aux enfants de 11 à 15 ans. L'administration soutien le projet par une aide financière pour les dépenses de fonctionnement.
- ✓ Création du Conseil Communal des Enfants (CCE) en janvier 2020 porté par le Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont et soutenu par l'Administration.

## Les points positifs

- ✓ Une belle évolution générale de l'offre d'accueil tant du point de vue qualité, diversité que répartition géographique.
- ✓ Dans les écoles, la professionnalisation de l'accueil (formation) et l'investissement progressif dans du matériel adapté permet des animations de plus en plus diversifiées, qui favorisent l'autonomie, l'ouverture et la responsabilisation des enfants.
- ✓ La plaine communal s'ouvre de plus en plus, avec l'intervention ponctuelle d'animateurs extérieurs, les partenariats sont riches aussi bien pour les enfants que pour le personnel de l'équipe ATL.
- ✓ Les thèmes pour les ateliers du mercredi et pour les plaines donnent une valeur ajoutée.
- ✓ La jeunesse peut profiter progressivement de nouvelles opportunités d'activités sur la commune (projet caravane, village de cabanes, soirée rencontre, projet ERASMUS, chantiers participatifs, stages spécifiques jeunes...).
- ✓ Plusieurs projets ont déjà pu voir le jour grâce au dynamisme du CCE (potager collectif ; dessins, bricolages et messages à l'attention des pensionnaires de la maison de repos de Borgoumont ; participation aux « Flammes de l'espoir » ; rencontre Jeunes au Fagotin ; Stou'Quizz) .
- ✓ La centralisation des informations et la communication par le biais des brochures, du site internet et des réseaux sociaux semblent appréciés par les bénéficiaires de l'ATL. Ils sont en attente des publications.

## Les difficultés

✓ Les **locaux** inadaptés, partagés avec les temps scolaires, sont difficilement aménageables.

Un lieu centralisé dédié à l'accueil (mercredi après-midi et plaine) serait idéal car les réfectoires utilisés actuellement ne sont pas conçus pour permettre de développer réellement des activités, notamment sur le long terme (projets de groupe, coins dédiés, ...). Des locaux tels que les salles de fêtes ne sont pas adaptés non plus notamment d'un point de vue infrastructure pour l'accueil des petits et pour les mêmes raison que pour les locaux scolaires.

- D'un point de vue financier, la commune a **peu de moyens.**Ce qui ne permet pas d'organiser des excursions par exemple lors des activités plaine ou mercredi. Les subsides de l'ONE ne sont pas suffisants non plus pour couvrir de tels frais. A nous d'être imaginatif pour y pallier. Et pourquoi pas une fête de l'ATL pour récolter des fonds?

  Les aides aux différents opérateurs ne sont pas négligeables mais sont-elles suffisantes? Le dépouillement de l'enquête relative aux besoins apporteras sans doute de nouvelles informations.
- ✓ Adapter le coût des activités (toutes offres confondues clubs, asbl et commune) pour qu'elles restent à la fois supportables pour les opérateurs et accessibles pour les familles.
  Le coût de la vie, les frais de fonctionnement augmentent exagérément et bien souvent le prix demandé pour la participation aux activités ne couvrent pas l'entièreté des dépenses inerrantes à leur mise en place (personnel, animateurs, entraineurs, locaux, chauffage, eau, matériel, ...).
- ✓ La variabilité du nombre d'enfants durant les périodes de l'AES complique l'organisation. Il est par exemple difficile de trouver une personne en complément de 15h30 à 16h00 lorsque le nombre d'enfants dépasse 20 (décret ONE). Les départs au compte-goutte coupe la dynamique lors de l'organisation de jeux de groupe. L'idéal serait 2 personnes présentes jusqu'à 16h30 au moins, l'une pour tout ce qui est gestion des départs (contact parents, note des heures de départ, pipi, ...) et l'autre pour proposer des ateliers, animations, de préférence au dehors. L'investigation des espaces extérieurs est d'ailleurs un cheval de bataille de l'ONE avec la campagne « C'est dehors que ça se passe ». Dans une région aussi nature que Stoumont, se réapproprier les espaces extérieurs aurait tout son sens et pourrait faire l'objet d'un point prioritaire du nouveau CLE.
- ✓ **Conserver du personnel stable** pour l'AES dans les écoles.

Les faibles salaires et les horaires coupés n'attirent pas. Pourtant, à Stoumont le personnel est engagé en CDD ou en CDl. Les frais de trajets intermédiaires sont remboursés (exemple : déplacement entre le matin dans une école puis midi dans une autre). Une nette évolution est à constater depuis la création de l'accueil mais elle reste insuffisante.

Certain(e)s cumulent leur travail d'AES avec d'autres fonctions au sein des établissements scolaires (personnel d'entretien, assistant maternel, ...) ou avec un autre temps partiel chez un autre employeur pour compléter leur horaire. Les multiples casquettes constituent un frein à la reconnaissance en tant qu'acteur à part entière. Les horaires coupés sont souvent difficilement conciliables avec l'organisation de la vie familiale des accueillant(e)s.

L'absentéisme et le turn-over engendre un surcroît de travail pour le service des ressources humaines lorsqu'il faut les remplacer. Le personnel enseignant et les directions d'école sont régulièrement mis à contribution pour pallier aux absences des AES.

L'ONE impose dans son décret un encadrement, pour un accueil de plus de 3 heures, de 1 personne pour 8 enfants maximum de moins de 6 ans, dans le cadre des activités de l'ATL mais, en parallèle, les institutrices sont seule avec 20 petits tout une journée. Il serait judicieux de réfléchir à la mise en place d'un encadrement de qualité aussi pour le temps scolaire. L'impact d'un tel choix politique ne peut être que positif autant sur le personnel que sur les enfants .Des subsides pour engager du personnel permanent (en assistant maternel par exemple) serait l'idéal. La fonction d'accueillant(e) doit être valorisée au même titre que les autres métiers de l'enfance et de la jeunesse. Permettre la continuité et l'intégration des équipes ATL avec les équipes pédagogiques c'est renforcer cette valorisation.

Les **formations continues** suivies par les AES n'étant pas certifiantes, elles ne contribuent pas à valoriser durablement la fonction. Les PO investissent par conséquent d'importants moyens financiers pour former du personnel mais sans diplôme certifiant à la clé. Les AES ont l'impression que leurs formations ne servent à rien. La valorisation de la fonction passe par une reconnaissance des instances du fédéral. La qualité de la formation des équipes de l'AES est par conséquent un enjeu central et crucial.

✓ Fédérer les différents opérateurs pour des projets communs (journée des familles, réunion de la CCA). La commune de Stoumont a une faible densité de population et une répartition éclatée des villages sur le territoire. Les différents opérateurs fonctionnent en autonomie. Dans l'état actuel du décret ATL, le fonctionnement de la CCA, telle que prévue par l'ONE, n'est pas optimal. L'opérateur principal pour l'AES et le CDV est l'administration communale. Les opérateurs actifs aux réunions sont toujours les mêmes. Au vu de l'absentéisme lors de celles-ci, les autres opérateurs paraissent peu concernés. Peut-être parce qu'ils organisent chacun leurs activités indépendamment les uns des autres. Le réel plus pour eux est la publicité offerte dans la brochure communale. Cependant, il n'y a pas besoin de réunion pour son élaboration.

De plus, au vu des places libres en tant que membres dans la composante « Parents », et ce malgré les relances régulières pour y adhérer, les parents ne semblent pas non plus investis dans ce processus. Ils sont apparemment satisfaits qu'une personne centralise les informations.

# ET APRÈS...

Le challenge sera sans doute de trouver les clés qui permettront de stabiliser le personnel.

Il est aussi évident que l'ouverture vers plus de partenariats sera un moteur de dynamisation des activités tant pour les clubs et associations que pour le PO communal. Et pourquoi pas impliquer d'avantage les parents (ou grands-parents) par un échange de temps (encadrement des enfants, partage d'expériences, atelier cuisine, tricot, bois, ....) contre des coupons de réductions pour les stages et ateliers ? Et pourquoi pas favoriser le partage de talents, de savoir-faire, de savoir être d'une génération à une autre ?

L'état des lieux de cette année 2023, nous éclaireras, espérons-le, sur les pistes à explorer pour poursuivre cette belle évolution de la qualité de l'accueil à Stoumont.